

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, OCTOBER 21, 1986

(1)

[Text]

The Standing Committee on Management and Members' Services met at 4:02 o'clock p.m., this day, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Albert Cooper, Lloyd R. Crouse, Jack Ellis, Scott Fennell, Fernand Ladouceur, Marcel Prud'homme.

Acting Member present: Jean-Claude Malépart for Gaston Isabelle.

The Clerk presided over the election of a Chairman.

Jack Ellis moved, seconded by Lloyd Crouse,—That Marcel Prud'homme do take the Chair as Chairman of the Committee.

The question being put on the motion, it was agreed to and Marcel Prud'homme was declared duly elected Chairman.

The Chairman thanked the members of the Committee for the honour bestowed upon him and called for a motion to appoint a Vice-Chairman.

On motion of Lloyd Crouse, seconded by Jean-Claude Malépart, Jack Ellis was duly elected Vice-Chairman.

On motion of Albert Cooper, it was agreed,—That the Chairman, Vice-Chairman and Rod Murphy compose the Sub-committee on Agenda and Procedure.

On motion of Fernand Ladouceur, it was agreed,—That a Sub-committee on Communications be formed with Jack Ellis as Chairman and Gaston Isabelle and Rod Murphy as members.

On motion of Scott Fennell, it was agreed,—That a Sub-committee on Travel be formed with Albert Cooper as Chairman and Gaston Isabelle and Rod Murphy as members.

On motion of Jean-Claude Malépart, it was agreed,—That as decided by the Chairman and in accordance with decisions of the Board of Internal Economy of June 4 and June 12, 1986, 100 copies of the typewritten transcript (bilingual and edited) of the Committee's Minutes of Proceedings and Evidence be printed and that the Chairman be empowered to determine the list of recipients of these copies.

On motion of Fernand Ladouceur, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings and to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

On motion of Albert Cooper, it was agreed,—That the Chairman be authorized to convey to the Speaker those resolutions of the Committee requiring a decision or action by either the Speaker or the Board of Internal Economy.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 21 OCTOBRE 1986

(1)

[Traduction]

Le Comité permanent de la gestion et des services aux députés tient, aujourd'hui à 16 h 02, sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents: Albert Cooper, Lloyd R. Crouse, Jack Ellis, Scott Fennell, Fernand Ladouceur, Marcel Prud'homme.

Membre suppléant présent: Jean-Claude Malépart remplace Gaston Isabelle.

Le greffier préside l'élection d'un président.

Jack Ellis, appuyé par Lloyd Crouse, propose,—Que Marcel Prud'homme occupe le fauteuil à titre de président du Comité.

La motion est mise aux voix et adoptée, puis Marcel Prud'homme est déclaré dûment élu président.

Le président remercie les membres du Comité de l'honneur qu'ils lui font, puis il fait une motion portant nomination d'un vice-président.

Sur motion de Lloyd Crouse, appuyé par Jean-Claude Malépart, Jack Ellis est dûment élu vice-président.

Sur motion d'Albert Cooper, il est convenu,—Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit formé du président, du vice-président et de Rod Murphy.

Sur motion de Fernand Ladouceur, il est convenu,—Que soit formé un Sous-comité des communications dont Jack Ellis sera le président, et dont, Gaston Isabelle et Rod Murphy, seront les membres.

Sur motion de Scott Fennell, il est convenu,—Que soit formé un Sous-comité des déplacements, dont Albert Cooper sera le président, et dont Gaston Isabelle et Rod Murphy seront les membres.

Sur motion de Jean-Claude Malépart, il est convenu,—Que suivant la décision du président et en conformité des décisions prises par le Bureau de régie interne les 4 et 12 juin 1986, cent (100) exemplaires de la transcription dactylographiée (bilingue et révisée) des *Procès-verbaux et témoignages* du Comité soient imprimés, et que le président soit chargé de dresser la liste des récipiendaires desdits exemplaires.

Sur motion de Fernand Ladouceur, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des réunions, à recevoir des témoignages et à en permettre l'impression en l'absence du quorum.

Sur motion d'Albert Cooper, il est convenu,—Que le président soit autorisé à communiquer au Président de la Chambre les résolutions qui requièrent une décision ou une intervention de ce dernier ou celles du Bureau de régie interne.